REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

ꕥꕥꕥ

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2016

ꕥꕥꕥ

Présents :
M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU,
M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Patrick MAILLET.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Anne BARBET.

ꕥꕥꕥ

18.- CADRAGE DE LA POLITIQUE TRANSPORT DE LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE

Monsieur Pierre SERENA expose que, suite à l'instauration du Périmètre de Transport Urbain sur la commune par arrêté préfectoral du 1er avril 2015, le conseil municipal, dans sa séance du 29 avril 2015, a institué le versement transport sur ce périmètre.

Le produit du versement doit permettre la mise en œuvre de la politique des transports de la commune en finançant les dépenses d'investissement et de fonctionnement des transports publics urbains ainsi que toutes les actions et opérations visant à améliorer et à développer les déplacements doux et l'inter-modalité des transports.

Il est donc proposé de définir les actions contribuant au développement d'une politique de transport dynamique afin de permettre un cadrage des dépenses couvertes par le versement transport.

Définition des actions à développer dans le cadre de la politique de transport

1 – Les navettes urbaines :

- La prise en charge de l'intégralité des frais de fonctionnement des navettes urbaines.
- La prise en charge de l'intégralité des frais et des travaux permettant la sécurisation des accès à la navette, comme l'aménagement de quais, la pose de barrières, l'installation d'abri-bus…
- De façon générale, la prise en charge des frais visant à développer l'utilisation des navettes et à améliorer leur visibilité, leur accessibilité, leur sécurité...

Il est précisé que les crédits nécessaires au financement de ces actions seront inscrits au budget annexe des navettes urbaines.

2 – Le transport en commun (hors temps scolaire) :

- La prise en charge de l'intégralité des frais liés à la navette sportive pour les déplacements à l'intérieur de la commune.
- La prise en charge de l'intégralité des frais liés à la desserte des centres de loisirs le mercredi.
- De façon générale, le financement de l'intégralité des frais correspondant au développement d'actions de transport en commun.

3 - Les déplacements doux :

- La prise en charge des frais et des travaux d'aménagements routiers permettant la sécurisation des cyclistes et des piétons comme la création de pistes cyclables, l'entretien et l'éclairage de ces voies dédiées…, étant précisé que cette prise en charge s'effectuera au prorata des dépenses afférentes à l'aménagement de ces voies dédiées lorsqu'elles sont englobées dans les travaux de création ou de réfection de la voirie. A ce titre, est annexé à la présente un plan type d'aménagement de la voirie.
- De façon générale, le financement de l'intégralité des frais et des travaux permettant de développer les déplacements doux.

4 - L'inter-modalité des transports :

- L'aménagement de parkings et autres stationnements aux abords de la navette urbaine visant à encourager l'utilisation de ce moyen de transport.
- La création d'aires de covoiturage à différents endroits de la ville.
- La prise en charge de l'intégralité des frais d'entretien de ces installations et aménagements.
- De façon générale, le financement de l'intégralité des frais et des travaux permettant de développer l'inter-modalité.

5 – Divers

- Le financement de toute étude nécessaire au développement de la politique de transport de la Ville d'Oloron Sainte-Marie.
- L'acquisition, la pose, l'entretien et de façon générale la prise en charge de l'ensemble des frais liés à la mise en place de mobilier urbain, de signalétique, d'aménagements liés aux actions développées au titre de la politique des transports.

- Le financement de toute action sociale développées afin d'inciter les usagers à utiliser les transports en commun, les déplacements doux, les déplacements groupés et de manière générale leur permettre d'accéder à un mode de transport.
- La prise en charge des frais de toutes natures entant dans le cadre d'actions de communication autour de la politique de transport de la ville (navettes urbaines, aménagements spécifiques…) pouvant inciter les usagers à utiliser les transports en commun et à privilégier les déplacements doux.

Les actions développées au titre de cette politique de transport seront présentées et analysées dans un rapport d'activité annexé à la note d'information synthétique jointe obligatoirement au compte administratif et au budget primitif. Par ailleurs, les actions seront développées chaque année dans le rapport d'orientations budgétaires.

Toute proposition de nouvelle action sera présentée en Conseil municipal et fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix pour et 8 abstentions (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET),**

- **PREND** acte du présent rapport,

- **APPROUVE** les actions contribuant à développer la politique de transport de la Ville d'Oloron Sainte-Marie,

- **DECIDE** qu'un rapport d'information sera annexé à la note d'information synthétique jointe obligatoirement au compte administratif et au budget primitif.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 20 décembre 2016.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

MAIRIE D'OLORON SAINTE-MARIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
64400 (Pyrénées Atlantiques)

AFFICHE LE 26/ 12/ 2016

Hervé LUCBÉREILH

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/12/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/12/2016